

**BULLETIN D'INSCRIPTION au vide-grenier de l'école MARCEL PAGNOL
à Colombes organisé par l'UPIC le dimanche 26 mai 2024**

Nom :

Prénom :

Adresse :
.....

Tél Portable : Voulez-vous être dans le groupe WhatsApp ?

Email :@..... N° immat. Véhicule

Désignation de la vente (ne sont pas autorisées les ventes de boissons, sandwiches, pâtisseries, produits alimentaires etc. La vente d'animaux, produits neufs, objets tranchants et d'armes est interdite) :

Ci-joint un chèque de 00 € pour un emplacement de mètres * (9,00 € le mètre linéaire : 2 mètres minimum / 4 mètres maximum). Évitez les espèces SVP (pas de garantie en cas de perte du courrier).

Règlement par : Chèque bancaire à l'ordre de l'**OCCE Marcel Pagnol**

Date/...../2024 (Places limitées, 1^{er} dossier complet = 1^{er} inscrit)

❖ **Signature** pour accord des **conditions de réservation** et du **règlement** ci-joint



CONDITIONS DE RÉSERVATION

L'emplacement sera réservé à réception du dossier complet :

- 1 - Le bulletin d'inscription daté et signé**
- 2 - La copie (lisible) recto et verso de la carte d'identité**
- 3 - Un chèque de règlement à l'ordre de [l'OCCE Marcel Pagnol](#)**

Les documents sont à déposer dans la boîte aux lettres UPIC devant l'entrée de l'école Marcel Pagnol (passage Marcel Pagnol Colombes) entrées : 110 rue d'Estienne d'Orves ou 151 rue Gabriel Péri (**date limite jeudi 2 mai 2024**). Inscription et retrait formulaire sur RDV possible (portail école feu rouge 151 rue G. Péri).

Une confirmation de réception dossier vous sera envoyée par mail ou SMS ou WhatsApp.

Une seconde confirmation de réservation vous sera envoyée par mail ou SMS ou WhatsApp au plus tard le samedi 25/05/2024 (jour du tracé) avec votre N° d'emplacement et votre horaire d'installation à respecter impérativement.

- ➔ Pas de remboursement possible après le 2 mai 2024 minuit, ni en cas de pluie.
- ➔ Renseignements par mail marcelpagnol.upic@gmail.com ou téléphone entre 18 h et 21 h svp (privilégiez **SMS / WhatsApp**)
- ➔ Eviter les klaxons, roulez au pas et soyez patient, ne vous garez pas n'importe où, présence ASVP et de la police le jour J
- ➔ Attention : le nombre de stands est réduit cette année, faites vite votre dossier.

REGLEMENT VIDE-GRENIER École Marcel Pagnol (92700) 26 mai 2024

Protocole sanitaire à respecter le jour de la brocante ou toutes directives Mairie/Préfecture

Nous sommes en Dispositif Vigipirate au niveau "alerte attentat", Merci d'être attentif aux colis suspects et d'accepter le contrôle visuel de vos effets par les organisateurs. N'hésitez pas à signaler les anomalies aux bénévoles en gilets couleurs.

- Merci de prévoir votre monnaie, kit nettoyage, matériels de déchargement et d'installation (table, protection pluie...)
- **À LA FIN DE LA JOURNEE, PRIÈRE DE NE RIEN LAISSER SUR VOTRE EMPLACEMENT ET DE RÉCUPÉRER VOS INVENDUS. IL EST ESSENTIEL DE LAISSER VOTRE EMPLACEMENT PROPRE POUR LES 400 ÉCOLIERS EN VUE DU LUNDI MATIN.**
- L'installation des stands pourra se faire de 6h00 à 8h, vous recevrez un mail indiquant votre emplacement et un créneau horaire afin d'optimiser l'installation et limiter votre temps d'attente (Horaire donné à titre indicatif et non garanti, votre déchargement devra être rapide). **Un groupe WhatsApp est créé pour mieux communiquer entre participants/organisateur.**

Article 1 : Cette manifestation est ouverte uniquement aux particuliers (2 fois par an au plus), s'étant fait inscrire avant le 2 mai 2023, dans la limite des places disponibles, selon les modalités du dépôt de dossier et ayant reçu l'acceptation de l'association parents d'élèves UPIC Marcel Pagnol. Nous sommes soutenus par la mairie de Colombes.

Article 2 : Elle débutera entre 6h00 et 8h00 pour l'installation des participants et de 8h00 à 17h00 sans interruption pour le public. Les stands devront être pliés et les exposants partis à 18h00 au plus tard. Merci de repartir avec vos invendus et laisser le lieu propre.

Article 3 : Cette manifestation n'est pas ouverte aux professionnels. Toute personne qui expose au vide-grenier s'engage sur l'honneur à ne vendre à cette occasion que des objets personnels et non neufs. Toute vente de produits alimentaires, d'objets et meubles neufs et d'armes ou produits dangereux est interdite. Les enfants mineurs vendent sous la responsabilité de leurs parents et ne peuvent pas se trouver seuls à tenir un stand. Il est interdit de fumer ou boire alcool dans les cours et dans le passage Marcel Pagnol.

Article 4 : L'UPIC Marcel Pagnol n'est pas responsable des objets, œuvres, marchandises exposées pendant la durée du vide-greniers, ni des vols ou d'éventuelles dégradations qu'ils pourraient subir. Vous êtes responsable de votre véhicule et stand.

Article 5 : Les emplacements sont attribués par les organisateurs dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

Article 6 : Le prix de l'emplacement est fixé à 9,00€ le mètre linéaire (2 m minimum / 4 m maximum). Les bénéfices de la vente des emplacements servira au financement des projets de l'école (via la Coopérative de l'école).

Article 7 : Les organisateurs (bénévoles) se réservent le droit d'annuler le vide-greniers en cas de force majeure. Les exposants ne seront remboursés du prix de l'emplacement que si l'annulation est officiellement prononcée par les organisateurs. Exemple : pas d'avoir en cas de pluie, ni de remboursement à la suite de votre demande d'annulation ou non présence le jour J.

Article 8 : Les véhicules, une fois déchargés seront dirigés vers les voies environnantes où ils pourront stationner. Aucun véhicule ne devra rester à côté des stands, ou dans le passage. Parking indisponible cette année pour travaux école.

Article 9 : Des poubelles seront mises à disposition des exposants et visiteurs, veuillez respecter la propreté des lieux, il est interdit de laisser sur place ou jeter dans les containers vos invendus (amende par police/ASVP le cas échéant), c'est une école primaire. Aidez les bénévoles à la propreté des lieux afin d'avoir encore les autorisations par la Mairie. Les exposants qui ne laisseraient pas leur emplacement propre se verraient refuser les inscriptions pour les prochains vide-greniers organisés par l'UPIC Marcel Pagnol.

Article 10 : Les exposants devront avoir pris connaissance du présent règlement et y avoir souscrit. À la suite de quoi, aucune réclamation ne sera acceptée par les organisateurs. Merci de bien respecter le protocole sanitaire en vigueur et les recommandations ci-dessus, ainsi que celles qui seront communiquées le jour de la brocante pour l'intérêt de tous.

La participation à ce vide-grenier entraîne l'entière acceptation de ce règlement.

À noter que la buvette proposera : café, thé, eau, soda, jus, viennoiseries, bonbons, sandwiches, chips, frites, gâteaux...(les tarifs affichés le jour du vide-grenier)